

Randonner dans le respect des règles



Le code de bonne conduite

- Respecter les propriétés privées,
- Rester sur les chemins et sentiers balisés,
- Respecter le travail des agriculteurs,
- Faire attention aux cultures et aux animaux d'élevage : refermer les barrières et les clôtures derrière vous,
- Rester discret et courtois avec les autres usagers ou les riverains,
- Partagez l'espace avec les autres activités sportives,
- Être prudent en période de chasse : respecter les zones de chasse et tenir compte des consignes des chasseurs,
- Respecter les règles des espaces protégés,
- Découvrir la flore sans la piétiner ni la cueillir,
- Ne laisser aucune trace de son passage et récupérer ses déchets,
- Gardez en laisse son animal de compagnie,
- Ne pas faire de feu,
- Respecter les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage.